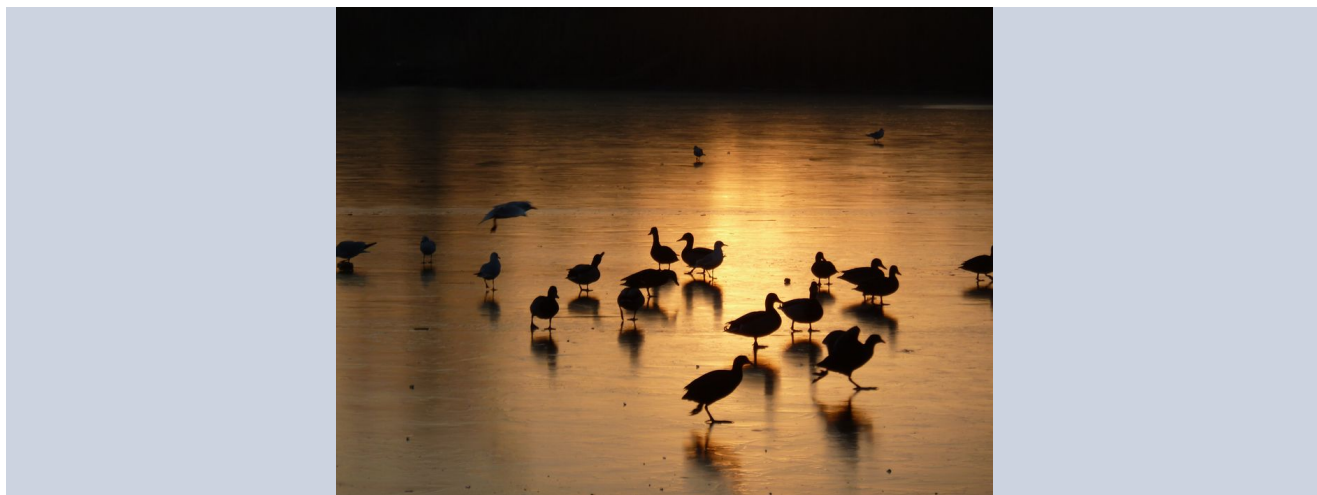


Concours photo "Serris en images" février 2017

Félicitations aux vainqueurs du concours photo "Serris en images" : Sylvine Bories pour le prix du jury et Elisabetta FERRARI pour le prix du public. Inscrivez-vous pour le prochain concours avant le 22 mars.

Mis en ligne le 22 février 2017



Vous voulez participer au concours photo "Serris en images" ?

Envoyez-nous à l'adresse communication@mairie-serris.net votre photo en pièce jointe (1 seule photo par concours), accompagnée de vos nom, prénom et numéro de téléphone, ainsi que de l'endroit où la photo a été prise.

La photo devra être en couleurs ou en noir et blanc, faire au minimum 1 Mo et avoir été prise à Serris, sur l'espace public, dans des équipements municipaux, lors d'une manifestation de la Ville, au moment des activités d'une association, etc.

Votre photo peut être esthétique, drôle, insolite, etc.

Si votre cliché comporte des personnes, assurez-vous que vous avez la permission de vos sujets pour apparaître dans le journal municipal, sur Facebook et le site internet.

Prix du jury : le jury choisira la photo lauréate qui sera ensuite publiée dans le prochain numéro du Serrissien.

Prix du public : le jury fera une sélection parmi les photos reçues. Celles-ci seront publiées sur la page www.facebook.com/Ville.de.Serris . Celle qui aura reçu le plus de "J'aime" à l'issue de la durée du concours recevra le prix du public.

En participant à ce concours, vous autorisez la Ville de Serris à utiliser les photos que vous transmettez dans ses supports de communication.

Les gagnants recevront un cadeau.

Ce concours est réservé aux photographes non-professionnels.

Date limite du concours pour le prochain Serrissien : mercredi 22 mars 2017.

